INSCRIPTION
ANNEE 2018-2019

Bienvenue au Chœur Universitaire de Lausanne

Conditions d'adhésion

Le Chœur Universitaire de Lausanne est **une association** au sens des articles 60 et suivants du Code Civil suisse. Peuvent en devenir membres : les étudiant-e-s, doctorant-e-s, assistant-e-s, auditeurs\trices, les enseignant-e-s et les membres du personnel **inscrit-e-s à ou employé-e-s par l'Université de Lausanne (UNIL) ou l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)**. Avec l'autorisation du comité et de la directrice du Chœur, les personnes extérieures à l'UNIL et à l'EPFL peuvent faire partie de l'association, dans les limites de ses **statuts**.

Règles de participation

Afin d'atteindre son but, la préparation et l'exécution publique d'œuvres chorales, et étant donnée que les choristes sont admis sans subir d'audition d'entrée, les membres de l'association sont tenus de respecter les règles suivantes :

- **présence régulière aux répétitions (jeudis soirs et week-ends) ;**
- **ponctualité de l'arrivée au local : les répétitions commencent à 19h00 (jeudis soirs), merci d'arriver avec un peu d'avance. De même pour les week-ends ;**
- **présence obligatoire lors des répétitions avec orchestre ;**
- **participation aux Assemblées générales ordinaires (deux par année).**

Auditions

Le comité vérifie les présences à chaque répétition et convoque à une **audition de groupe** toute personne absente **trois jeudis ou un week-end** (tout ou partie)**.**

Collaboration

L'existence du Chœur Universitaire de Lausanne ne saurait être possible sans une **participation de l'ensemble des membres de l'association aux tâches pratiques** impliquées par l'organisation de ses manifestations, en particulier des concerts : placardage d'affiches, vente de billets, distribution de flyers, etc. Le comité du Chœur sollicite donc ponctuellement votre collaboration dans ce cadre.

Cotisation

La cotisation annuelle est fixée à : **30 CHF** pour les membres étudiants ; **50 CHF** pour les doctorants et assistants UNIL-EPFL ; **100 CHF** pour les salariés UNIL-EPFL ; **150 CHF** pour les membres extérieurs à l'UNIL-EPFL. La cotisation n'est pas remboursable.

Pour toute autre information : **www.asso-unil.ch/choeur** ou **choeurunil@asso-unil.ch**